



*Communiqué de presse
Paris, le 20 décembre 2016*

2016 : les PME au cœur de l'action publique en faveur de l'emploi pour des résultats encourageants !

Tout au long de l'année 2016, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) a placé les entreprises de moins de 250 salariés au cœur de son action en faveur de l'emploi et de l'activité, en facilitant l'embauche et l'innovation et en luttant contre la concurrence déloyale ou les abus dont pâtissent les PME dans le règlement de leurs factures. *« Je suis satisfait car toute cette énergie mise au service de nos entreprises et de l'emploi, ça a fonctionné, l'emploi francilien a progressé mais nous devons rester mobilisés et continuer dans cette dynamique »* a souligné Jean-François Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

La progression de l'emploi

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A a **diminué de 1,8 % au cours des 12 derniers mois** (octobre 2015 - octobre 2016). La baisse concerne d'abord les moins de 25 ans (-5,9 % sur un an). Un mouvement confirmé par les données de l'Insee qui, dans sa dernière note de conjoncture sur l'emploi (octobre), soulignait la progression de 0,9 % de l'emploi francilien avec la création de 35 000 emplois et une baisse de 0,5 points du taux de chômage à 8,5 % au 2^e trimestre. Ceci malgré les mouvements sociaux, les inondations et les conséquences des attentats. Le nombre de personnes ayant exercé une activité réduite (catégories B et C) a par contre augmenté de 4,7 % sur un an.

Le plan tout pour l'emploi dans les PME

Lancée en début d'année, la prime Embauche PME a concerné plus de **132 000 créations d'emplois**. Les secteurs les plus utilisateurs sont ceux de l'hôtellerie, de la restauration, du commerce, du transport. Plusieurs dispositifs de soutien et d'accompagnement ont été lancés pour aider les TPE et PME, souvent dépourvues de service dédié aux ressources humaines, sur la gestion de leurs salariés, ou pour leur faciliter l'accès aux marchés sans précédent que représente la construction des quatre lignes de métro du Grand Paris.

100 000 demandeurs d'emplois en formation

Fin novembre, le plan exceptionnel de formation engagé par le gouvernement, avec le concours des régions et de Pôle emploi, avait bénéficié à près de 100 000 demandeurs d'emploi franciliens. Les formations ont été définies selon les besoins territoriaux et ceux des secteurs qui peinent à recruter : numérique, hôtellerie, restauration, sécurité, petite enfance, propreté, transports et logistique, médical et paramédical... Le premier bilan est encourageant : **55 % des demandeurs retrouvent un emploi dans les 6 mois** suivant leur formation.

Par ailleurs, la Garantie jeunes, un dispositif innovant d'insertion des jeunes reposant sur l'immersion en entreprise et dont les résultats sont probants, a poursuivi son déploiement pour bénéficier à **3 700 Franciliens**.

L'Île-de-France, terre d'innovation

Dans le cadre de French Tech Ticket, un dispositif pour promouvoir les atouts de la France en matière d'innovation et attirer les créateurs d'entreprise, l'Île-de-France a accueilli une **cinquantaine d'entrepreneurs venus des quatre coins du monde pour développer leur projet** d'entreprise ou d'activité en France. Vingt-trois projets ont ainsi bénéficié d'un accompagnement sur mesure de la part des services de l'État, qui avec la Ville de Paris, ont veillé à faciliter leurs relations avec les acteurs publics et privés susceptibles de les soutenir dans leur installation matérielle ainsi que dans le démarrage de leur activité. La 2^e édition a déjà été lancée. Elle concerne 70 créateurs autour d'une quarantaine de projets.

Haro sur le dumping social...

La lutte contre la fraude dans le détachement de salariés, qui participe du dumping social et qui touche particulièrement le secteur du BTP, s'est intensifiée. Utilisant les nouveaux pouvoirs qui lui ont été confiés pour combattre cette forme de travail illégal préjudiciable aux salariés comme aux entreprises, l'inspection du travail a mené **plus de 1 860 contrôles**. Les infractions constatées ont donné lieu à 195 rapports, dont 64 visant des entreprises françaises en tant que donneurs d'ordre. **Soixante-treize amendes** (pour un montant total de 631 000 €) et 3 suspensions d'activité ont été prononcées. D'autres procédures sont en cours. Soixante-et-un des chantiers franciliens parmi les plus importants ont fait par ailleurs l'objet d'un suivi régulier de l'inspection du travail.

... et sur le non-respect des délais de paiement

Les retards de paiement interentreprises sont, selon une étude, à l'origine d'un quart des défaillances d'entreprises. Cent-vingt-cinq très grandes entreprises privées et publiques franciliennes ont été contrôlées par la Direccte afin de vérifier qu'elles payaient leurs fournisseurs dans les délais légaux. **40% d'entre elles étaient en infraction**. 18 d'entre elles ont fait l'objet de sanctions administratives pour un montant total de 2,545 millions d'euros. En raison de la gravité des faits constatés 13 sanctions ont été publiées sur le site internet de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF). Ces contrôles se poursuivront en 2017 afin de protéger plus particulièrement les PME/TPE. La loi vient par ailleurs d'alourdir les amendes encourues.

Vite !

Que ce soit à la suite des attentats de l'an passé, qui ont provoqué notamment une baisse de la fréquentation touristique, ou des inondations intervenues au printemps, qui ont conduit de nombreuses entreprises à réduire voire suspendre leur activité, les services de la Direccte, en lien avec les préfetures, les autres administrations et les organismes bancaires ou d'assurance ont fait preuve de réactivité pour faciliter les démarches des entreprises impactées et les aider à absorber le contrecoup de ces crises majeures. Des guichets uniques ont été mis en place dans les 24h et **800 demandes d'aide exceptionnelle ont ainsi été instruites** avec célérité.

Contacts presse



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr

Twitter : https://twitter.com/prefet75_IDF

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>

Service Communication Direccte Île-de-France

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

01 70 96 14 69 - idf.communication@direccte.gouv.fr